



# LES JUSTIFICATIFS DE VENTE EN EXONÉRATION DE TVA À L'EXPORT

- L'essentiel du Bulletin Officiel des Finances Publiques - BOFIP du 12/09/2012 - BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-20120912
- Justifier les ventes en exonération de TVA selon l'article 262-1 du CGI

Nous espérons une refonte de ce BOFIP à la lumière des nouvelles dispositions du Code des Douanes de l'Union et de la note aux opérateurs de la DGDDI\* du 3.3.2020 relative à la dernière définition de l'Exportateur (notre actu du 8.3.2020).

## EXPORTATIONS (HORS UE) - TRANSPORT RÉALISÉ PAR LE VENDEUR OU POUR SON COMPTE

Opération	Preuve douanière	OU	Preuve alternative (au choix)
Exportation directe par l'assujetti-exportateur.	<input type="checkbox"/> Déclaration douanière sur formulaire DAU* visé électroniquement en sortie du TDU* (statut SORTIE).		<input type="checkbox"/> Un document de transport des biens hors du TDU [CMR - Connaissance maritime ou FCR ( <i>Forwarder Certificate of Receipt</i> ) - Lettre de Transport Aérien].
Livraison commune de marchandises (plusieurs fabricants ou façonniers intervenant pour une même exportation). OU Opération de groupage.	<input type="checkbox"/> Soit le DAU avec en case 2 « expéditeurs multiples » et en case 2bis de l'annexe : tous les exportateurs impliqués. <input type="checkbox"/> Soit un exemplaire de la facture Export visée par le représentant en douane et annotée des références du DAU. <b>Supprimé au 30.11.2023.</b>		<input type="checkbox"/> La déclaration d'importation déposée dans le pays d'arrivée de la marchandise, authentifiée par l'administration des douanes du pays tiers de destination finale des biens ou une attestation de cette administration accompagnée d'une traduction officielle. Les éléments de cette déclaration doivent être en cohérence avec ceux déclarés au départ de l'UE, notamment en ce qui concerne la nature des biens et leur quantité.
Déclaration effectuée par une société de fret Express.	<input type="checkbox"/> DAU visé en sortie OU justificatif simplifié indiquant le n° d'agrément à la "procédure de dédouanement Express" et toutes informations permettant d'identifier l'exportateur et la marchandise.		<input type="checkbox"/> Le document de surveillance visé par les autorités pour les biens soumis à des contrôles particuliers. Par exemple, licence Biens à Double Usage, certificat CITES pour les espèces protégées de la faune et la flore.
Envoi inférieur au seuil statistique : 1000 €/1000 kg.	<input type="checkbox"/> Mesure facultative qui remplace le DAU : une facture commerciale comportant les mentions nécessaires au traitement douanier de l'opération et visée par le service des douanes.		<input type="checkbox"/> Le document d'accompagnement des produits soumis à accises (alcools, tabacs, produits énergétiques notamment).

**Important.** : "la détention par l'exportateur d'un élément de preuve alternatif justifiant de l'exportation hors du TDU ne le dispense pas d'accomplir auprès de l'administration des douanes toutes les formalités qui lui incombent en matière douanière à l'exportation".  
En clair... toujours détenir une preuve douanière à des fins de contrôle douanier (ex : un DAU même s'il n'est pas finalisé en sortie).

## EXPORTATIONS (HORS UE) - TRANSPORT RÉALISÉ PAR L'ACHETEUR OU POUR SON COMPTE

Opération	Preuve douanière	OU	Preuve alternative (au choix)
L'assujetti-exportateur n'est pas maître des opérations de transport hors du TDU. Ventes notamment sous Incoterms® "EXW/FCA Locaux du Vendeur". Il facture néanmoins en exonération de TVA...	<input type="checkbox"/> Déclaration douanière sur formulaire DAU* visé électroniquement en sortie du TDU* (statut SORTIE) et portant l'assujetti en tant qu'exportateur.		<input type="checkbox"/> Les mêmes preuves alternatives que ci-dessus. OU BIEN <input type="checkbox"/> Déclaration du transporteur ou du "transitaire" ayant pris en charge les biens et certifiant que ceux-ci ont bien été transportés hors du TDU ainsi que la preuve du paiement des biens par le client établi dans un territoire tiers à l'UE.

\* DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

\* DDU : Document Administratif Unique (déclaration douanière)

\* TDU : Territoire Douanier de l'Union européenne